



**DELIBERATION**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Communauté de Communes du Territoire De Lunéville**  
**A Baccarat**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
79	58	58 + 11 pouvoirs

Date de convocation 12 décembre 2024
---

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu au Salon des Halles - Place Léopold à Lunéville, sous la présidence de **Bruno MINUTIELLO**, Président.

Présents : **Martial BANNEROT, Yvette COUDRAY, Christian GEX, Sabine TIHA, Bruno MINUTIELLO, Jacques DEWAELE, Michel JACQUOT, Marie-Josèphe GEORGES, Catherine LOY, Fabien KREMER, Jean-Paul FRANCOIS, Florence DUPAYS, Philippe SCHAEFFER, Alain THIERY, Marie-Lucie HENRY, Gérald FRANCOIS, Michel GRAVIER, Gaël THIRION, Bernard GENAY, Murielle GRIFFOUL, Barbara BERTOZZI-BIEVELOT, Michel BOESCH, Frédéric BREGEARD, Ludovic CHAUMET, Pierre-Jean COURBEY, Anne-Marie DI MARINO, Joëlle DI SANGRO, Valérie DIDIER, Christian FLAVENOT, François FRASNIER, Jonathan HAUVILLER, Alexandra HUGO, Pascal L'HUILLIER, Jacques LAMBLIN, Colette MANSUY, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Laurie PÉRISSE, Benoît TALLOT, Caroline THOMAS, Thibault VALOIS, Edouard BABEL, Frédéric PRIVET, Jean-Michel TRICOTEAUX, Jean-Luc DEMANGE, Matthieu SIGIEL, Ludivine GEANT, Alain FORTIER, Christine THOMAS, Joël FRANCOIS, Gérard RITZ, Dominique GEORGE, Dominique ROBERT, Dominique ALISON, Francine GARNIER, Ludwig MISCHLER, Pascal MARCHAL, Jacques PISTER, Joël DONATIN.**

Absents : **Rose-Marie FALQUE, Thierry BIET, Hervé BERTRAND, Stéphane DECUGIS, Etienne MAIRE, Christelle VIVOT, Jean-Marie LARDIN, Audrey FINANCE, Jocelyne CAREL, Laurent KUREK, Cédric PERRIN, Bertrand SCHULTHEISS.**

Représentés : **Didier COLIN à Sabine TIHA, Bernard MICLO à Alain THIERY, Christine L'HUILLIER à Jacques DEWAELE, François GENAY à Matthieu SIGIEL, Serge DESCLE à Jacques PISTER, Claude BAILLY à Christian FLAVENOT, Gérald BARDOT à Jonathan HAUVILLER, Virginie GENOT à Jacques LAMBLIN, Catherine LAURAIN à François FRASNIER, Catherine PAILLARD à Frédéric BREGEARD, Marie VIROUX à Alexandra HUGO.**

**Monsieur Alain FORTIER** a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : FINANCES – Ouverture de crédits 2025**  
**Rapporteur : Gérard RITZ**  
**N° de délibération : 2024\_235**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
58	11	69	0	0	0

L'Assemblée est informée que des opérations d'investissement doivent recevoir un début d'exécution ou vont démarrer début 2025 sans attendre le vote formel du Budget Primitif 2025 qui sera présenté lors du Conseil communautaire du mois d'avril.

Conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, afin de préserver la continuité du service entre le 1<sup>er</sup> janvier et la date d'adoption du budget, le Président peut :

- mettre en recouvrement les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans les limites des crédits ouverts au budget de l'année précédente ;

- mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

De plus, jusqu'à l'adoption du budget, le Président peut également, sur autorisation du Conseil précisant le montant et l'affectation des crédits :

- Engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette possibilité d'utilisation des crédits est liée à l'engagement de reprise des opérations dans le Budget Primitif à venir. Pendant cette période précédant le vote du budget, les règlements peuvent également intervenir sur les reports de la section d'investissement. Ces restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice.

Dans un souci de rapidité d'exécution des projets structurants en matière d'investissement, il est donc proposé au Conseil d'autoriser le Président, conformément à l'article L.1612.1 du C.G.C.T., à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, sous réserve que les crédits soient intégrés aux différents Budgets Primitifs 2025 de la collectivité, selon le tableau ci-dessous :

	Budgets 2024	Ouverture de crédit 2025 à hauteur de 25% maximum
<b><u>BUDGET PRINCIPAL</u></b>		
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 094 030 €	273 500 €
204 - SUBV D'EQUIPEMENTS VERSEES	838 620 €	209 600 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 350 325 €	337 500€
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	46 584 €	11 600 €
26 - PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PARTICIPATIONS	550 000 €	137 500 €
<b>Total Budget Principal</b>	<b>3 879 559 €</b>	<b>969 700 €</b>
<b><u>BUDGET ASSAINISSEMENT</u></b>		
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	484 900 €	121 000 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 372 156 €	343 000 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	917 300€	229 000 €
45814 – OPERATION SOUS MANDAT BRANCHEMENT CHEZ LES PARTICULIERS	10 000 €	2 500 €
45816 - OPERATION SOUS MANDAT DECONNEXION FLIN	100 000 €	25 000€
45819 - OPERATION SOUS MANDAT DECONNEXION DIVERSE	10 000 €	2 500 €
<b>Total Budget assainissement</b>	<b>2 894 356 €</b>	<b>723 000 €</b>
<b><u>BUDGET PROPRETE</u></b>		
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	41 500	12 200 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	104 300	24 200 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	55 000	13 750 €
<b>Total budget propreté</b>	<b>200 800 €</b>	<b>50 150 €</b>

*Le Conseil communautaire, après avis du Bureau, à l'unanimité,*

- Autorise le Président, conformément à l'article L.1612.1 du C.G.C.T. à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, selon l'affectation ci-dessus exposée ;
- Dit que l'intégralité des dépenses engagées dans ce cadre seront intégrées au Budget Primitif 2025 de la collectivité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Bruno MINUTIELLO, Président



Bruno MINUTIELLO  
2024.12.23 12:01:57 +0100  
Ref:7857632-11794820-1-D  
Signature numérique  
le Président

Bruno MINUTIELLO